

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/33/317
18 octobre 1978
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-troisième session
Point 125 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTEES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIX-HUITIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CHARGE D'ETUDIER LES
RAPPORTS ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT SUR L'ORGANI-
SATION DE SES TRAVAUX

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 94 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, que contient la résolution S-10/2 du 30 juin 1978, l'Assemblée générale a décidé que le Secrétaire général devrait entreprendre, avec le concours d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés nommés par lui, une étude en profondeur des rapports entre le désarmement et le développement, et qu'il conviendrait qu'il présente un rapport intérimaire sur la question à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, et qu'il lui soumette les résultats définitifs de cette étude pour suite à donner lors de sa trente-sixième session.
2. En application de cette décision, le Secrétaire général a nommé le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement. Ce groupe s'est réuni à Genève du 4 au 13 septembre 1978 et a soumis au Secrétaire général, le 13 septembre 1978, un rapport sur l'organisation de ses travaux qui fait l'objet de l'annexe au présent document.

ANNEXE

Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports
entre le désarmement et le développement, sur l'organisation de ses travaux

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI	2
RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CHARGE D'ETUDIER LES RAPPORTS ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, SUR L'ORGANISATION DE SES TRAVAUX	6

LETTRE D'ENVOI

Le 13 septembre 1978

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport sur l'organisation des travaux du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement, que vous avez nommé en application des paragraphes 94 et 95 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2 du 30 juin 1978).

Les experts gouvernementaux nommés étaient les suivants :

M. Iqbal A. AKHUND
Ambassadeur du Pakistan en France
18 rue Lord Byron, Paris (France)

M. G. R. B. ARROIO
Premier Secrétaire
Mission permanente du Brésil auprès
de l'Office des Nations Unies à
Genève

M. Tamás BACSKAI
Directeur général
Banque nationale de Hongrie
Budapest (Hongrie)

M. Radomir Gheorghevich BOGDANOV
Directeur adjoint de l'Institut pour les
Etats-Unis et le Canada
Moscou (URSS)

M. H. Lopez BASSOLS
Conseiller économique
Ambassade du Mexique
Paris (France)

M. Luis CABANA
Membre de la Commission consultative vénézuélienne
pour les affaires étrangères
Caracas (Venezuela)

/...

M. Hendrik DE HAAN
Professeur de sciences économiques
Université de Groningen
(Pays-Bas)

M. Dragomir DJOKIĆ
Conseiller
Mission permanente de la Yougoslavie auprès de l'Office
des Nations Unies à
Genève

M. Gheorghe DOLGU
Professeur de relations économiques internationales
Bucarest (Roumanie)

M. Omran EL-SHAFEI
Ambassadeur
Mission permanente de l'Egypte auprès de l'Office
des Nations Unies à
Genève

M. Jose Antonio ENCINAS DEL PANDO
Doyen de la Faculté de sciences économiques
Lima (Pérou)

M. Klaus ENGELHARDT
Professeur de sciences économiques
Berlin (République démocratique allemande)

M. Brian A. FIELD
Conseiller économique au Ministère de la défense
Londres (Royaume-Uni)

M. Daniel GALLIK
Economiste international
Weapons Evaluation and Control Bureau
Arms Control and Disarmament Agency
Washington, D.C., (Etats-Unis d'Amérique)

M. C. R. GHAREKHAN
Ambassadeur
Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Office
des Nations Unies à
Genève

M. Masayoshi KAKITSUBO
Conseiller au Ministère des affaires étrangères
Tokyo (Japon)

M. Sten F. LUNDBO
Conseiller
Ministère des affaires étrangères
Oslo (Norvège)

M. A. A. MOHAMMED
Représentant permanent adjoint
Mission permanente de la République du Nigéria auprès de
l'Office des Nations Unies à
Genève

M. Maciej PERCZYNSKI
Chef de département
Institut polonais des affaires internationales
Varsovie (Pologne)

M. Jacques PRADELLE DE LATOUR DE JEAN
Ministère des affaires étrangères
Paris (France)

M. Narciso G. REYES
Ambassadeur des Philippines auprès de la
République populaire de Chine
Pékin (Chine)

M. Ibrahim SY
Conseiller
Mission permanente du Sénégal auprès de l'Organisation
des Nations Unies
New York

Mme Inga THORSSON, M.P. (Présidente du Groupe)
Sous-Secrétaire d'Etat
Ministère des affaires étrangères
Stockholm (Suède)

M. Horst P. WEISEBACH
Ministre Conseiller
Ministre de la coopération économique
Bonn (République fédérale d'Allemagne)

Le rapport a été établi entre le 4 et le 13 septembre 1978, période au cours de laquelle le Groupe a tenu, à Genève, neuf réunions officielles ainsi qu'une série de consultations et d'entretiens officieux.

Les membres du Groupe souhaitent exprimer aux fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies leur gratitude pour l'aide que ceux-ci ont fournie. Ils souhaitent remercier en particulier M. Rolf Björnerstedt, sous-secrétaire général, chargé du Centre pour le désarmement, qui représentait le Secrétaire général au Groupe, M. Saad Alfarargi, consultant du Centre pour le désarmement, qui a exercé les fonctions de Secrétaire du Groupe, et M. Ronald Huisken de l'Université nationale australienne de Canberra (Australie) qui a servi de consultant auprès du Secrétariat. /...

En tant que Présidente du Groupe, j'ai été priée par celui-ci de vous présenter, en son nom, le présent rapport qui a été adopté à l'unanimité.

Veillez accepter, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

La Présidente du Groupe d'experts
gouvernementaux chargé d'étudier
les rapports entre le désarmement
et le développement,

(Signé) Inga THORSSON

Son Excellence
Monsieur Kurt Waldheim
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

/...

RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS GOUVERNEMENTAUX CHARGE D'ETUDIER
LES RAPPORTS ENTRE LE DESARMEMENT ET LE DEVELOPPEMENT, SUR
L'ORGANISATION DE SES TRAVAUX

1. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier les rapports entre le désarmement et le développement a été créé conformément aux paragraphes 94 et 95 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2 du 30 juin 1978), dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'entreprendre, avec le concours d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, nommés par lui, une étude en profondeur des rapports entre le désarmement et le développement. En conséquence, un groupe de 24 experts gouvernementaux, nommés par le Secrétaire général, s'est réuni du 4 au 13 septembre 1978, période au cours de laquelle il a tenu neuf séances officielles ainsi qu'une série de consultations et d'entretiens officieux à Genève. Ses membres se sont mis d'accord sur les propositions ci-après, concernant l'organisation et un calendrier provisoire des travaux et réunions du Groupe et, si besoin est, des sous-groupes.
2. Le Groupe a élu Mme Inga Thorsson présidente.
3. Tout en reconnaissant qu'il serait plus pratique qu'il se réunisse soit à New York, soit à Genève, le Groupe a jugé utile de tenir au moins une série de réunions dans un pays en développement.
4. Conformément au paragraphe 94 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il conviendrait que le Groupe présente un rapport intérimaire à l'Assemblée générale, lors de sa trente-quatrième session, et qu'il lui soumette les résultats définitifs de cette étude à sa trente-sixième session. En outre, le Groupe a décidé qu'il pourrait être utile pour l'Assemblée générale de disposer, lors de sa trente-troisième session, d'un rapport sur l'organisation des travaux. Le Groupe a également tenu compte du paragraphe 115 du Document final qui stipulait qu'une question intitulée "Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire" devrait être inscrite à l'ordre du jour provisoire de la trente-troisième session et des sessions suivantes de l'Assemblée.
5. Tout en reconnaissant que tous les efforts possibles devraient être faits pour prévoir des ressources financières suffisantes au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe a estimé qu'il serait certainement nécessaire de faire appel à des contributions volontaires supplémentaires pour réaliser l'étude. Le Secrétaire général a déjà créé un Fonds d'affectation spéciale - le Fonds pour les projets en matière de désarmement - destiné à recueillir ces contributions. Le Groupe a déclaré qu'il se proposait d'évaluer, le plus tôt possible, le coût total de l'étude. En présentant le rapport sur l'organisation de ses travaux à la trente-troisième session, le Groupe a recommandé que le Secrétaire général lance un appel à tous les gouvernements afin qu'ils versent des contributions volontaires au Fonds pour les projets en matière de désarmement et/ou financent le coût, dans la monnaie locale le cas échéant, des projets de recherche.

/...

6. Conformément au mandat du Groupe, il faudrait insister sur la nécessité d'obtenir une vaste participation à cette étude. Le Groupe veillerait donc à ce que les institutions et les chercheurs du plus grand nombre de pays possible participent aux projets de recherche. En conséquence, le Groupe a décidé de dresser, d'ici la fin de septembre 1978, une liste de chercheurs et d'institutions. Il conviendrait notamment que des institutions de recherche des pays en développement participent aux travaux. A l'invitation du Groupe, les institutions et les chercheurs devraient mettre au point des propositions de projets, en coopération avec le Centre des Nations Unies pour le désarmement. Institutions et chercheurs peuvent préparer leurs propositions en collaboration et les présenter conjointement. Le Groupe a recommandé au Secrétaire général d'inviter les gouvernements à lui communiquer leurs propres données et renseignements ayant trait à l'étude en question.

7. Le Groupe a recommandé que les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les établissements de recherche organisent des conférences et des colloques internationaux sur la question du désarmement et du développement, auxquels les représentants des organismes des secteurs public et privé, en particulier ceux des pays en développement seraient conviés à participer largement. De tels colloques et conférences pourraient compléter très utilement les travaux des experts et consultants.

8. Le Groupe a décidé qu'il serait utile d'établir des contacts avec les organisations non gouvernementales, y compris les mouvements syndicaux internationaux, la Chambre de commerce internationale et des organisations analogues, afin d'échanger des vues et des idées sur la question de l'étude et d'informer l'opinion publique sur les rapports entre le désarmement et le développement.

9. Comme indiqué au paragraphe 17 du rapport du Groupe spécial des rapports entre le désarmement et le développement (A/S-10/9), il semblerait nécessaire de renforcer le personnel du Centre des Nations Unies pour le désarmement en lui adjoignant des consultants qualifiés afin de maintenir les contacts et d'assurer la coordination nécessaire avec les établissements de recherche et les chercheurs au cours de l'élaboration de l'étude.

10. Afin d'utiliser les compétences des Nations Unies dans ce domaine, le Groupe a jugé nécessaire de s'assurer la coopération des organismes des Nations Unies, des commissions régionales, des instituts de recherche et des institutions spécialisées. Le Groupe a autorisé le Secrétariat à coordonner les contacts dans ce domaine et à inviter les organes des Nations Unies à participer, en tant qu'observateurs, aux réunions du Groupe et à celles des sous-groupes.

11. Le Groupe a recommandé que l'essentiel des travaux de recherche soit effectué dans le courant de 1979. Le Groupe s'efforcerait de mettre au point la version définitive du rapport principal au cours du printemps ou de l'été 1980, afin de le présenter à l'Assemblée générale, lors de sa trente-cinquième session, et non à sa trente-sixième session, comme prévu initialement dans le mandat. Compte tenu de l'issue des débats à cette session, l'Assemblée générale pourrait décider des mesures concrètes à prendre, à sa prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement ou à sa trente-sixième session ordinaire. Un calendrier provisoire a été approuvé en principe.